

Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL

Du 21 décembre 2017

Présents : Nicolas FEDOU - Marc ASTRIC - Gilles VIEULLES - Magali FLAGEL - Jacqueline CALASTRENG - Anne-Marie ROBERT - Fabienne TAPPARO - Claudie TOMASEK.

Absents excusés (avec procuration) : Régis ARTIS (procuration à Jacqueline CALASTRENG) - Georges AT (procuration à Nicolas FEDOU) - Valérie GRATIAS (procuration à Claudie TOMASEK) - Magaly JOING (procuration à Marc ASTRIC) - Rose-Marie MELENDU (procuration à Gilles VIEULLES) - Joël OULIE (procuration à Fabienne TAPPARO).

Absents excusés (sans procuration) : Néant.

Absent non excusé : Vincent MAHOUT.

Secrétaire de séance : Claudie TOMASEK.

*** **

La séance a été ouverte à 18h30, sous la Présidence de Monsieur FEDOU Nicolas, Maire.

En début de séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire a demandé à l'ensemble des élus d'observer une minute de silence à la mémoire de Monsieur CASTELLE Raymond (décédé en début de mois).

1/ DELIBERATION N°1 : CDG 31 : contrat groupe d'assurance statutaire 2019-2022 : participation à la mise en concurrence

Le Maire (ou le Président) rappelle aux membres de l'Assemblée que, depuis 1992, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG 31) a mis en place un service facultatif d'assurance des risques statutaires du personnel comme le lui permet l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984. Dans ce cadre, il rend possible l'adhésion des employeurs publics territoriaux à des contrats groupes attribués par ses instances et relatif à la couverture des risques statutaires à des conditions recherchées comme attractives (taux et franchises) compte tenu de la mutualisation.

L'actuel contrat groupe d'assurance (Contrat IRCANTEC et Contrat CNRACL détenus par le groupement GRAS SAVOYE/AXA France VIE) du CDG31 arrivant à leur terme le 31 Décembre 2018, le CDG31, va engager une consultation pour la passation de nouveaux contrats avec prise d'effet au 1^{er} Janvier 2019.

Votants : 14 (dont 6 procurations) ; Pour : 14 (dont 6 procurations) ; abstention : 0 ; contre : 0.

2/ DELIBERATION N°2 : RESSOURCES HUMAINES : adoption d'un nouveau mode de calcul pour la rémunération des agents annualisés, en lien avec les préconisations du CDG.

En l'absence de réglementation sur la méthode de calcul de la rémunération des agents annualisés, Monsieur le Maire propose d'adopter le mode de calcul préconisé par le CDG31 (temps de travail annuel x 35h / par 1607h).

Votants : 14 (dont 6 procurations) ; Pour : 14 (dont 6 procurations) ; abstention : 0 ; contre : 0.

3/ DELIBERATION N°3 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Attribution

Le conseil municipal :

- Décide de verser pour l'année 2017, les sommes suivantes aux associations citées ci-dessous :

Ecole de FOOT	450 €
Amis de la DANSE	300 €
Boîte à MUSIQUE	300 €
RUGBY	1 500 €
FOOT Loisirs	350 €

Votants : 14 (dont 6 procurations) ; Pour : 14 (dont 6 procurations) ; abstention : 0 ; contre : 0.

4/ DIVERS

- Repas des Aînés : samedi 06 janvier 2018 à 12h00
- Vœux à la population : samedi 13 janvier 2018 à 11h30

Fin de la séance à 19H30.